



Communiqué de presse
Paris, le 22 mai 2018

114 000 places d'hébergement adapté La DRIHL et l'APUR publient une étude partenariale sur les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) publient une étude consacrée aux dispositifs d'hébergement et de logement adapté dans la Métropole du Grand Paris. Celle-ci présente notamment chaque type de dispositif, un dénombrement des places proposées et les dispositifs de veille sociale.

Plus de 114 000 places d'hébergement et de logement adapté

Le logement adapté est une étape intermédiaire vers le logement, pour des personnes sortant d'hébergement. Il s'agit de résidences sociales et de pensions de famille-maisons relais, auxquelles s'ajoutent également les chambres d'hôtels financées par l'État et les places dans les logements intégrés dans les dispositifs d'intermédiation locative. La diversité des dispositifs permet de proposer un éventail de solutions pour répondre à la diversité et la spécificité des publics.

Au total, les 131 communes de la Métropole du Grand Paris regroupent plus de 114 000 places d'hébergement et de logement adapté sur les 167 744 que compte l'Île-de-France.

Ces 114 000 places correspondent à une moyenne de 16,3 places pour 1 000 habitants dans la Métropole. À titre de comparaison le ratio est de 13,9 pour l'ensemble de l'Île-de-France.

Une étude qui s'inscrit dans une démarche partenariale

« Cette étude qui dresse un panorama du logement adapté francilien est le fruit d'une réflexion et d'un dialogue entre les services de l'État et ses partenaires pour répondre aux attentes des Franciliens les plus fragiles » a souligné Michel Cadot, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris.

En effet, la publication de cette étude s'inscrit dans la démarche partenariale mise en œuvre par Michel Cadot, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, dans le cadre des Ateliers des Territoires pour le Logement et l'Hébergement (ATLH) dont un des ateliers portait sur ce thème et sur la fluidité entre logement et hébergement.

Par ailleurs, le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) contient également des objectifs visant à mieux répartir l'offre d'hébergement et de logement adapté et à garantir la solidarité des territoires face à l'accueil des plus fragiles, en étant attentif aux besoins des personnes et au nécessaire effort de solidarité entre territoires.

[L'étude sur les dispositifs d'hébergement et de logement adapté dans la Métropole du Grand Paris sur le site de la DRIHL](#)

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)